

DELIBERATION PORTANT RENOUVELLEMENT DU
DIPLOME D'UNIVERSITE ETUDES JURIDIQUES ET POLITIQUES A L'ETRANGER PORTE PAR L'ECOLE DE DROIT

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant
création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 26 mai 2026 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Marie-Elisabeth BAUDOIN, Professeur des Universités et Responsable pédagogique du DU ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

de renouveler le Diplôme d'Université « Études juridiques et politiques à l'étranger » porté par l'Ecole de Droit, tel
que présenté en annexe.

Membres en exercice : 44

Votes : 34

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 4

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Président de l'Université Clermont Auvergne
Mathias BERNARD



Le 30 septembre 2026



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

DOSSIER DE VALIDATION DU-DIU **Volet pédagogique**

DU Études juridiques et politiques à l'étranger

- Renouvellement -

UFR de rattachement : École de Droit
Établissements partenaires : /
Responsable du diplôme : Marie-Élisabeth BAUDOIN
Validation à compter du : 22/09/2026
Validation accordée jusqu'à fin : 2028-2029
Délibération CFVU N° 2026-09-22_11

A - Présentation du projet

I – Contexte général – Objectifs de la formation

Si une année d'études à l'étranger constitue incontestablement un atout pour les étudiants, celle-ci a vocation à être réalisée en priorité dans le cadre d'un diplôme national donnant lieu à validation d'une année ou d'un semestre par transfert de crédits ECTS.

Dans de rares cas où cette validation ne peut être envisagée, le diplôme d'Université (DU) d'Études Juridiques et Politiques à l'étranger peut être suivi de façon subsidiaire, dérogatoire, encadrée et dans des cas limitativement et quantitativement prévus.

Les financements de l'Université mobilisables pour une année d'études à l'étranger sont en priorité affectés aux départs effectués dans le cadre de la validation d'une année d'études d'un diplôme national.

La création d'un diplôme d'Université (DU) d'Études Juridiques et Politiques à l'étranger répond à une demande spécifique d'étudiants titulaires d'une Licence ou d'un Master qui souhaiteraient réaliser une mobilité à l'étranger, mais qui ne pourraient pas partir à l'étranger dans le cadre du LMD. Ce DU permet donc à l'étudiant de réaliser une « année de césure » à l'étranger dans un cadre strictement défini, qui comprend soit deux semestres d'études à l'étranger, soit un semestre d'études et un semestre consacré à un stage de longue durée à l'étranger. Cette année est formalisée par un « Learning Agreement ». La délivrance dudit DU est soumise, comme pour tout diplôme, à un contrôle des connaissances.

II – Composante porteuse du projet

École de Droit

III – Autres composantes de l'UCA participant à la formation

aucun

IV – Partenaires de la formation

IV.1 – Autres établissements de formation partenaires

Universités partenaires étrangères de l'École de Droit

IV.2 – Autres partenaires du monde socio-économique et associatif

aucun

V – Responsable du DU

Nom, Prénom : BAUDOUIN Marie-Élisabeth

Statut : PU

Coordonnées : m-elisabeth.baudoin@uca.fr

VI – Composition du conseil de perfectionnement***Personnel de l'Université Clermont Auvergne***

- Marie-Élisabeth BAUDOUIN, PR Droit public
- Judith LASKOWSKI, PRAG d'anglais

2 étudiants***Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne***

- Julie REYNE, analyste à la CPI

VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : 2022

Première année universitaire concernée par la demande : 2026-2027

Niveau de la formation : 2^{ème} et 3^{ème} cycle

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation :

	Public visé par la formation	Prérequis
FI	Étudiants titulaires d'une licence ou d'un master	Licence ou Master en droit ou science politique
RE		
FC		

Durée de la formation : 400 heures, 1 année universitaire

Calendrier de la formation : 1^{er} septembre – 30 juin (ou selon le calendrier des universités partenaires)

Lieu de la formation : UCA et universités étrangères partenaires

Ouverture en formation initiale (FI/RE) : oui Ouverture en formation continue (FC) : non

Tarif 1 (tarif plein)	600 €
Tarif 2 (tarif UCAA inscrits dans l'année ou l'année précédente)	/
Tarif 3 (Tarif 2 avec exonération partielle)	/

Nombre minimal d'inscrits pour ouverture de la formation : 1 ; aucun coût pédagogique pour la composante puisque l'année se déroule à l'étranger, soit dans une université partenaire, soit dans une structure accueillant le stagiaire.

Capacité d'accueil maximale : 15

Période d'inscription / de candidature : juillet

Contact Scolarité : Amélia TAVARES, Amelia.TAVARES@uca.fr

B – Description de la formation

I – Organisation générale de la formation

Les UE de spécialité (UE 1 et UE 2) en droit et science politique sont dispensées par l'établissement d'accueil. Ces UE suivent le calendrier de l'Université d'accueil.

Le départ à l'étranger est conditionné par la signature d'un « Learning Agreement ». Ce dernier est établi par l'étudiant après accord préalable du responsable pédagogique du DU. Dans certains pays, les méthodes d'enseignement conduisent l'étudiant à produire une somme de travail personnel conséquente, c'est pourquoi il est exigé que l'étudiant suive l'équivalent de 200 heures d'enseignement pour chaque unité de spécialité. Il appartient ainsi au responsable pédagogique de déterminer le nombre de cours requis (entre 3 et 5 en fonction de la quantité de travail personnel exigée). Les matières choisies par l'étudiant et inscrites dans le programme d'études ou « Learning Agreement » doivent être validées lors de son arrivée dans son université d'accueil par le responsable pédagogique sur place.

L'UE 3 est une unité professionnalisante sous forme d'un mémoire ou d'un rapport de stage.

La formation offre la possibilité à l'étudiant(e) de choisir d'effectuer :

- 1) Soit deux semestres de mobilité d'études (UE 1 **et** UE2) et dans ce cas, l'UE3 donne lieu à la rédaction d'un mémoire de recherche ;
- 2) Soit un semestre de mobilité d'études (au S1 **ou** au S2) et un semestre lui permettant de réaliser un stage de longue durée à l'étranger (au S1 ou au S2) et dans ce cas, l'UE3 donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage. Dans ce second cas de figure, effectuer le stage au S1 emporte pour conséquence de réaliser une mobilité d'études au S2 et inversement, une mobilité d'étude au S1 implique de réaliser le stage au S2.

II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

UE 1 et 2 : Unités de spécialité ou stage

- **Unité de spécialité** : équivalent à 200 heures : 3 à 5 cours à suivre. Ces cours sont inscrits dans le « Learning Agreement » et sont choisis dans la liste des éléments constitutifs suivants équivalents en France aux champs du :

- Droit public
- Droit privé
- Science politique
- Histoire du droit

- **Ou stage** : l'étudiant doit solliciter l'encadrement d'un tuteur dans son établissement d'origine.

UE 3 : recherche ou exercice professionnel

- **Mémoire** (si 2 UE de spécialité): Le mémoire doit être rédigé en langue française et comporter au moins 50 pages. L'étudiant devra obtenir l'accord d'un Directeur de mémoire avant son départ.

- Ou **Rapport de stage** (si stage)

En cas de formation sur un seul semestre : la formation repose sur le suivi et la validation de 2 UE :

- UE 1 ou UE 2
- et UE 3

Dans les mêmes conditions que celles décrites ci-dessus.

Intitulé UE	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances					
	Total	CM	TD	TP	Théorique		Pratique		Période d'examens	Coefficient de l'UE
					Nature et durée de l'épreuve		Nature et durée de l'épreuve			
UE 1 : Unité de spécialité ou stage	200h				Examens dans l'Université d'accueil. Les notes et appréciations sont ensuite envoyées à l'École de droit. Elles font l'objet d'une conversion au système de notation français.		Selon modalités de l'université d'accueil		Calendrier de l'Université d'accueil	2
UE 2 : Unité de spécialité ou stage	200h									2
UE 3 : Recherche ou Exercice professionnel							Mémoire de recherche ou rapport de stage			2
Total	200h à 400h									

III – Règles de délivrance du diplôme

Le DU Études Juridiques et Politiques à l'étranger est délivré aux étudiants dont la moyenne générale (avec les notes converties au système de notation français) est supérieure à 10/20.

Le DU peut porter des mentions françaises de niveau : Assez bien, Bien et Très bien en fonction des équivalences calculées au regard des seuils d'octroi de ces mentions en France, à savoir : 12/20, 14/20, 16/20.

Dans le cas où le candidat n'obtient pas la moyenne générale de 10/20, le jury peut décider de lui proposer une deuxième session. Au cas où des épreuves de rattrapage ne seraient pas organisées dans la faculté d'accueil, l'UCA lui propose une ou des épreuves de rattrapage pour les matières dans lesquelles il n'aurait pas obtenu 10/20. Ces épreuves sont déterminées de sorte à représenter la même charge de travail que l'épreuve non validée dans la faculté d'accueil.

En cas d'échec à la première session, une seconde session est prévue : oral d'une durée d'1 heure

Validation du stage sur la base du rapport de stage.

IV – Compétences acquises pendant la formation.

Compétence	UE 1	UE 2	UE 3
Mobiliser des connaissances spécialisées en droit, science politique, histoire du droit ou disciplines connexes dans un contexte universitaire étranger.	X	X	
Analyser et comparer des systèmes, institutions, normes ou pratiques juridiques et politiques dans une perspective internationale.	X	X	
S'adapter à un environnement académique ou professionnel étranger, en mobilisant des compétences linguistiques, interculturelles et d'autonomie.	X	X	X
Concevoir et conduire un travail personnel approfondi, de recherche ou d'analyse d'une expérience professionnelle à l'étranger.			X
Rédiger un mémoire de recherche ou un rapport de stage structuré, argumenté et conforme aux exigences méthodologiques universitaire			X

V – Equipe pédagogique

Nom Prénom	Etab. de rattachement	Statut	N°UE	Matière	Volume horaire (CM/TD/TP)
BAUDOIN Marie-Élisabeth	UCA	PU	1 et 2	Droit et Science politique	
LASKOWSKI Judith	UCA	PRAG	1 et 2	Anglais	

VI – Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation

- Marie-Élisabeth BAUDOIN
- Judith LASKOWSKI

VII – Modalités d'admission

L'admission se fait sur examen du dossier et après un entretien destiné à vérifier la motivation et les capacités d'adaptation personnelle et linguistique du candidat, ainsi que les raisons du recours à une mobilité hors processus de Bologne. La mobilité devra se faire hors du pays d'origine de l'étudiant. La sélection se fait par l'équipe pédagogique compétente.

VIII – Mobilité à l'international

Dans le cadre des échanges avec les universités partenaires

IX – Pour les formations de santé : Développement Professionnel Continu (DPC)

Le DU ne propose pas de module DPC

Avis favorable du Conseil de Gestion de l'Ecole de Droit : 29/06/2026

Approbation du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 22/09/2026

Validation accordée pour une durée de 3 ans, jusqu'à fin 2028-2029

Extrait du PV du Conseil de Gestion de l'Ecole de Droit

Lundi 29/06/2026 – 8H30

Présents : M. BLANDIN - Mme MARCHAND – M. MAYMONT – M. RASCHEL – Mme PRETOT – M. CAFARELLI – Mme V. BERTRAND – Mme TAVARES – Mme DUBOIS- M. RAIGNIER -M. MAZET - Mme VALLETTE -

Excusés : Mme ALBARET (procuration) – Mme JACQUEMET (procuration) – M. PERROT – Mme AUGIER (procuration) – Mme L'HÔTE -
M. VALLEIX – M. PELISSIER – Mme RIMOUX – ROGUE - M. BENOIST (procuration) – M. MOSNIER – M. DELORD (procuration) – M GIBAUD -

Présidence de la séance : Monsieur le Doyen RIFFARD

Invités : Mme BERTRAND – Mme MARLIAC – M. FRANCOIS

La séance est ouverte à 08h30.

.....

Approbation des DU D'Etudes Juridiques et Politiques à l'étranger.

Monsieur le Doyen présente ce DU en s'appuyant sur le dossier d'habilitation. Il rappelle :

- Tout d'abord l'existence antérieure de ce DU et le souhait de l'école de droit de le renouveler pour l'année universitaire 26/27.
- Ensuite le contexte général et les objectifs de ce DU. Plusieurs échanges ont lieu.

Monsieur Le Doyen le propose à l'approbation des membres du CG. Le DU est approuvé à l'unanimité.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Doyen lève la séance à 11h30.

Le Doyen
Jean-François RIFFARD

